

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION SUR LES 4 MESURES PHARES DE LA RENTRÉE 2017 LE 20/06/2017 À L'UNIVERSITÉ

Début : 17h15

**Animateurs** : le recteur, le secrétaire général du rectorat, l'IA-DAASEN

Participants :

- des responsables administratifs du rectorat (Directrice de cabinet du recteur, secrétaire général adjoint...)
- les représentants syndicaux du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré : Sne, Snuipp, Unsa, Fo, Saiper (Hervé et Stéphane), Snalc, FSU, Unsa, CGTR Educ' Action, Snpes, CFDT (la CFTC n'a pu y assister en raison d'un souci dans l'envoi de l'invitation du rectorat)

Ordre du jour : présentation de 4 mesures phares du ministère de l'Éducation pour l'école

- les CP à 12 (dédoulement de classes)
- les rythmes scolaires,
- l'aménagement de la réforme du collège
- les « devoirs-faits »

En préambule : Le recteur rappelle que malgré le changement de gouvernance, « l'École de la réussite » reste d'actualité et que la « priorité pour l'école primaire » est encore plus mise en avant. Il ajoute qu'en primaire, le ministre a demandé 100 % de réussite pour les élèves en ce qu'il s'agit du lire, écrire et compter.

## **Les CP à 12**

En parallèle à ce nouveau dispositif, l'académie continuera son effort en concerne la préscolarisation : augmentation du nombre de classes-passerelles, l'ouverture des TPS et la découverte des langues en maternelle

Le dédoublement des classes de CP en REP+ concerne environ 3990 élèves. De fait, il faut la création de 156 classes de CP complémentaires à la rentrée (environ 331 CP à 12 en tout). Cependant avec les conditions propres à l'académie, voire de certaines communes concernées (problème de locaux), seules 275 classes dédoublées verront le jour à la rentrée et 28 classes de CP auront 2 enseignants en co-enseignement (un PDMQDC + un maître de CP).

Il rappelle qu'il souhaite des enseignants confirmés sur ce dispositif (pas de PES, pas de néo-titulaires, et pas de contractuels !!!? Est-ce un lapsus ? Il en a rigolé).

Un volet formation est prévu pour ces enseignants qui exerceront dans ce dispositif

**Pour information** : une visioconférence avec l'ESEN pour une première formation est programmée le 22 juin 2017.

Qui est concerné ? Où se tiendra cette visioconférence ? J'ai oublié de demander ces précisions

## **Devoirs-faits**

Le recteur tient à précisé que cette nouvelle mesure s'appuiera sur ce qui se passe déjà dans certains collèges d'éducation prioritaire de l'île dans le cadre de l'accompagnement éducatif (AE) consacré à 57 % pour l'aide aux devoirs avec des séances en petits groupes pour certains le matin avant les cours, à la pause méridienne ou en fin d'après-midi. Actuellement cet AE est encadré par des AED, des enseignants volontaires et des aides extérieures.

Il s'agit à la rentrée de le généraliser dans tous les CLG de l'académie et avec un plus grand nombre d'élèves, surtout pour ceux qui en ont réellement besoin ce qui est une grande difficulté, car souvent sont ceux-là mêmes qui fuient ce type d'offre. Il faudra donc tout mettre en œuvre pour les faire adhérer (faire comprendre à ces élèves et à leurs parents la nécessité du travail personnel pour les conduire à la réussite scolaire)

Ceux qui encadreront ces devoirs faits seront :

Les enseignants volontaires en HSE, des AED soit sur leur temps de service soit en HSE, des associations « labellisées »

**N.B.** Il faudrait certainement que le ministère augmente ce nombre de HSE (prendre éventuellement sur les reliquats des Budgets opérationnels prévisionnels antérieurs ou opter pour une rallonge budgétaire à voter ultérieurement)

## **Rythmes scolaires**

Le ministère a annoncé la possibilité pour les communes et conseils d'école de revenir à la semaine des 4 jours, mais au vu des délais, il semble que la plupart des communes attendront la rentrée de 2018-2019 pour le faire.

L'académie souhaite que là où la semaine des 4 jours et demi fonctionne qu'il n'y ait pas de changement.

Pour information : dans l'île, pour le moment, seules les communes de Ste-Marie, de St-Philippe et du Tampon semblent se positionner sur un retour des 4 jours dès la rentrée. La hiérarchie attendra le vote des conseils d'école concernés et validera ou non leurs demandes. Chaque IEN concerné donnera son avis en premier lieu, puis l'IA-DAASEN statuera in

fine en fonction d'après le recteur « sur la continuité et la cohérence avec les rythmes de l'enfant et les activités périscolaire ». Devant mon insistance, sur les critères qu'ils retiendront pour valider ou non les demandes des mairies et des conseils d'écoles, l'IA-DAASEN nous renvoie au texte prévu par ce décret à venir : « Les services académiques pourront alors décider d'autoriser - ou non - des adaptations. Ces autorisations seront accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc de l'intérêt de l'enfant »

Katell LOUARN de FO a beaucoup insisté sur le fait que les rythmes scolaires actuels sont rejetés par une grande majorité des équipes d'écoles (au vu du nombre de motions votées dans ce sens par les équipes d'écoles) et que de ce fait toute l'académie devrait repasser aux 4 jours travaillés dès la rentrée 2017.

Le recteur lui a dit que les délais ne permettent pas un changement généralisé des rythmes dans l'académie : trop d'acteurs concernés (écoles, mairies, département, associations...) et puis que le nouveau décret n'abroge en aucune façon les rythmes actuels. Celui-ci d'après ces mots allie « souplesse et agilité » dans le traitement de ce dossier.

### **Aménagement de la réforme du collège**

Le recteur informe que cet aménagement se fera à moyen constant, il rappelle aussi permettra d'introduire de « la souplesse et de l'agilité » dans cette réforme (volonté du gouvernement).

Les collèges devront se doter d'une identité propre (ou spécifique) par le biais entre autres de la dispense des langues vivantes et de la culture et langue régionale.

L'interdisciplinarité, l'EPI et l'accompagnement personnalisé sont maintenus, mais ces dispositifs peuvent évoluer.

### **Informations diverses**

- Stages de remise à niveau (SRAN) : ils sont programmés du 7 au 11 août 2017 ; les mairies ont eu une information dans ce sens ; quotité de 15h/semaine avec des groupes de 6 élèves.

Le recteur souhaite aussi réfléchir sur la mise en place de ces stages pendant les vacances de janvier afin d'éviter le décrochage des élèves pendant cette longue coupure.

- Demande d'exercice à temps partiel sur autorisation : le secrétaire général rappelle la problématique ; il manque à l'académie 120 enseignants et avec la mise en place des CP à 12, il a décidé de restreindre les avis favorables qu'aux demandes de renouvellement et que les 1<sup>ères</sup> demandes seront examinées à la loupe.

Au nom du SAIPER, je l'ai interpellé sur la légalité de ses choix et sur « l'injustice que cela pourrait engendrer ».

D'après lui, il ne fait qu'appliquer la réglementation en cours !

Il nous annonce ensuite qu'aucune décision n'avait été prise pour ces 1<sup>ères</sup> demandes ; je l'informe que des enseignants ont pourtant reçu les notifications de refus depuis le 15 juin (il n'était semble-t-il pas au courant) et que sur les 113 premières demandes, 90 avaient essuyé un refus. L'IA-DAASEN nous informe que ces services avaient déjà reçu des recours contre ces décisions.

- Liste complémentaire aux différents CRPE : l'académie souhaite une liste de 80 personnes, mais elle est en attente de la réponse du ministère (réponse qui devrait arriver incessamment sous peu).

- nous avons attiré l'attention du recteur sur les difficultés que rencontrent nombre d'équipes d'école de l'académie par rapport à la recrudescence d'élèves en rupture totale avec l'apprentissage et qui font preuve d'actes d'incivilités, d'intimidations, de harcèlement et d'agressions verbales et physiques à l'encontre de leurs camarades, du personnel communal et des enseignants. Ce climat engendre une extrême souffrance dans les écoles. Nous lui avons suggéré que la lutte contre ce phénomène devienne la « 5e mesure phare » pour notre académie. Il dit en être conscient. L'IA-DAASEN qui travaille sur le climat scolaire se dit très sensible à ce sujet et reconnaît que le traitement de cette difficulté ne peut être que global (des actions de concert avec tous les partenaires : Éducation nationale, police, parents d'élèves, collectivités territoriales, associations périscolaires et de quartier...).

Le recteur nous informe par ailleurs de la création d'un « état-major » qui travaillera sur la protection de l'espace scolaire.

Fin de séance : 18h35